



Cession ou échange de partie commune

Par **juliette des esprits**, le **18/02/2014** à **20:18**

Depuis mon arrivée, il y a un an , dans ma copropriété j'ai découvert que les 3 membres du conseil syndical existant essaient depuis plusieurs AG de créer un parking (ils ont utilisé les leurs en pièce d'habitation) sur une partie commune (restanque aire de jeux).

Cette année ils ont demandé et obtenu en AG l'autorisation d'étudier un projet d'échange d'une partie de notre restanque de jeux contre un terrain communal adjacent classé en NL) qui est enclavé dans notre copro.

Il s'agit en fait d'une demande qui convient bien au maire (avec lequel ils sont au mieux) puisqu'elle permet l'alignement du terrain communal pour un projet de centre équestre qui lui tient à coeur.

Mais ils ne précisent pas dans le projet de résolution à voter en AG que leur but est d'y créer un parking : ils comptent s'y prendre en plusieurs fois, ag , années je suppose.

Je suis élue au conseil syndical et pas vue d'un bon oeil....Je n'ai pas eu les documents concoctés avec le maire que je réclame, ils ne veulent pas réunir plus d'un conseil syndical par an, essaient de me rabrouer à chaque moment, etc

Ils comptent présenter cette résolution "d'échange de parcelles à la double majorité de l'article 26 avec la collaboration du syndic professionnel.

Que dois-je exiger au niveau du libellé de cette résolution pour préserver l'intérêt général. Que faudrait il pour qu'il relève de "l'unanimité"

Quels conseils en général me donnez-vous afin de contrecarrer leur projet?

S'il vous plait informez moi vite car la prochaine AG est dans un mois....Merci

Juliette

Merci beaucoup

Juliette

Par **JEAN S**, le **18/02/2014** à **20:23**

A part en temps voulu saisir le tribunal administratif bon courage magouille et compagnie var en plus :)

Par **juliette des esprits**, le **18/02/2014** à **20:40**

MERCI Jean's pour votre réponse. Je compte à vrai dire sur le courage de certains copros

contactés depuis...

Pour saisir le tribunal dois-je forcément être assistée d'un avocat...à mes frais?